



COMPTE RENDU du CTL du 13 décembre 2021

En raison des dernières consignes sanitaires, le Comité Technique Local s'est tenu dans un amphithéâtre à la DDT à Montauban.

Axé sur la mise en place du SIP départemental qui clôture le NRP dans le Tarn-et-Garonne, ce CTL a traité du transfert des emplois, de la création d'un secteur d'assiette, de la mise en place des accueils généralistes ainsi que de la rationalisation des caisses.

TRANSFERTS D'EMPLOIS

Transferts d'EMPLOIS 2022					
	A+	A	B	C	Total
Services « source »					
SIP MONTAUBAN	1	2	12	24	39
Transfert d'emplois au profit du SIP DEPARTEMENTAL (-)	1	2	11	21	35
Transfert d'emplois au profit du SDIF (-)	0	0	1	3	4
SIP MOISSAC	1	1	10	3	15
Transfert d'emplois au profit du SIP DEPARTEMENTAL (-)	0	0	6	3	9
Transfert d'emplois au profit du SDIF (-)	1	0	4	0	5
Transfert d'emploi au profit de la DIRECTION (-)	0	1	0	0	1
PTGC	0	1	6	1	8
Transfert d'emplois au profit du SDIF (-)	0	1	6	1	8
SIE PELP	0	0	1	0	1
Transfert d'emplois au profit du SDIF (-)	0	0	1	0	1

On parle là d'emplois et non de personnes.

La Direction assure que la majorité des agents concernés verra sa demande satisfaite. Précision faite que seules les demandes des agents titulaires de leur poste seront traitées. Ils devraient être contacté-e-s individuellement par les RH, d'ici la fin de la semaine.

L'emploi de A ex-SIP Moissac alors ? Cet emploi est transféré à la Direction. Dans le cadre de la réforme de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables, cet emploi sera chargé du contrôle de gestion, de la cellule qualité comptable et du contrôle de performance.



VOTE **CONTRE** à l'unanimité



CRÉATION D'UN SECTEUR D'ASSIETTE

En conséquence de la mise en place du SIP départemental et de la suppression du SIP de Moissac, un secteur d'assiette est créé de facto. Il s'agit d'une mesure transitoire jusqu'au 31/08/2022. ! Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir sur la pérennité ou non de ce secteur d'assiette.

Solidaires soulève l'impact de la création d'un service départementalisé dont les effectifs sont partagés en deux lieux distincts : UNE SEULE ADRESSE POSTALE – UNE SEULE ADRESSE MAIL le SIP de Montauban.

Soit un seul point d'entrée d'accueil physique des usagers, une seule destination des courriers postaux à re-router le cas échéant pour compétence, vers Moissac jusqu'au 31/08/2022.

Vote de Solidaires : ABSTENTION

ACCUEIL GÉNÉRALISTE

Mise en place prévue : **01/03/2022** (pour permettre aux collègues fusionnés de « souffler » après la fusion au 01/01 et avant la campagne déclarative mi-avril).

L'accueil généraliste sera ouvert le matin sans rendez-vous du lundi au jeudi. Cet accueil sera assuré par des agents de l'EDR et sera calibré comme suit : 1 agent par matinée au CDFIP de Moissac et 2 agents par matinée au CDFIP de Montauban.

À la différence des accueils de proximité, ce sera un **accueil de premier niveau**, un accueil d'orientation, à réponse immédiate : délivrer des renseignements simples ; distribuer des imprimés/formulaires ; recevoir des paiements par CB ; accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

Dès que la demande est complexe : transférer la demande au service compétent via e-contact ou via la balf ; ou prendre rdv avec le service compétent via l'appli APRDV qui sera étendue aux SGC et à la Trésorerie.

TOUS les EDR sont concernés... à l'exclusion des 7 EDR agents de proximité qui pourraient néanmoins assurer l'accueil généraliste en cas d'absence, congés, etc. des autres EDR.

Quant à l'organisation ergonomique, un GT est prévu début 2022 avec les chefs de services, les acteurs de prévention et les agents...

à l'appui du guide sur l'aménagement de l'accueil (<http://nausicaadoc.appli.impots/2021/007325>)

Solidaires souligne la nécessité d'engager la réflexion avec des agents réellement concernés par l'accueil.

Bien que le dispositif d'ACCUEIL GÉNÉRALISTE dispose d'un périmètre de compétences, qu'il repose sur une organisation spatiale et une planification, qu'il a nécessité un calibrage en effectifs, et pour lesquels il est à prévoir des formations dédiées...et bien non ! Ce n'est pas une création de service.

Et **NON ce n'est pas soumis au vote** des représentants des personnels.

C'est juste pour info.

RATIONALISATION DES CAISSES

Dans le cadre de la suppression du numéraire engagé depuis 2014 et relancé en 2018, les moyens de paiement dématérialisés, le plafond fixé à 300€ pour le règlement des impôts, la mise en place des paiements de proximité (buralistes) et depuis mai 2021, la plateforme DiGiFip de La Banque Postale pour les régisseurs du SPL, ont concouru à une baisse de la volumétrie des paiements auprès des services de la DGFIP.

Partant de ce postulat, la Direction compte rationaliser les caisses existantes (2 au CDFIP de Moissac, 3 au CDFIP d'Albasud à Montauban et 1 au SGC de Montauban) et propose :

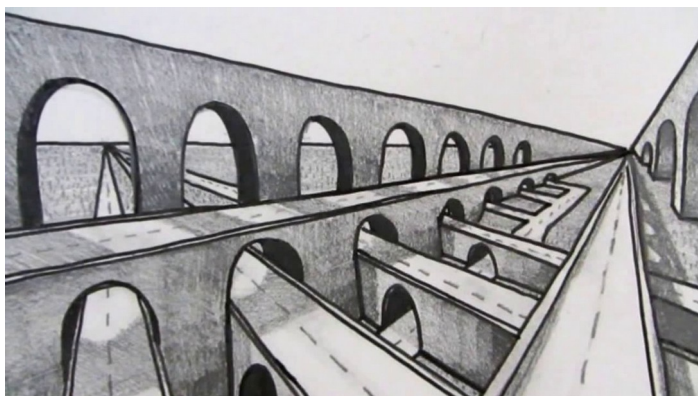
- 1 caisse à Moissac tenue par le SGC vu qu'il n'y aura plus de SIP
- 1 caisse au SGC de Montauban
- 1 caisse au CDFIP d'Albasud... en attendant de la transférer au SGC de Montauban

Soit à terme, 2 caisses uniques aux points cardinaux du département : Montauban et Moissac.

VOTE CONTRE à l'unanimité



PONTS NATURELS 2022



En 2022, **trois ponts naturels** sont possibles.
27 mai – 15 juillet – 31 octobre.

La direction précise que la DG demande d'éviter le pont naturel du 27 mai qui tombe durant la campagne déclarative ; dès lors, seuls deux ponts sont retenus.

Rappelant que l'administration s'économise de jours fériés et donc chômés du samedi 1^{er} janvier, dimanche 1^{er} mai, dimanche 8 mai et Noël ; que le 27 mai étant un vendredi (jour fermé au public) il n'est pas un argument valable de « campagne

déclarative » et qu'au contraire, il posera problème dans l'organisation des services où il est fort probable qu'il sera majoritairement demandé en congés.

Ajoutant également que l'Éducation nationale fera ce pont naturel...

Le Directeur accorde ce troisième pont naturel en 2022
sous-couvert du vote POUR unanime des représentants des personnels.

QUESTIONS DIVERSES

* **Solidaires** demande la confirmation d'un recrutement contractuel comme travailleur handicapé par la DDFIP 82,

=> Réponse de la DDFIP : Attende de candidature pour un cadre C

* **Solidaires** demande si l'entrée et le hall du site de Moissac sont équipés de caméras de surveillance, pour des raisons de sécurité des agents d'accueil face au risque d'agressions, ceci en prévision des nouvelles modalités d'accueil à venir, sans responsable.

=> Réponse de la DDFIP : Non pas pour l'instant.

* **Solidaires** demande la possibilité de mettre en place des horaires décalés avec assouplissement de la plage fixe pour tous les agents afin d'avoir un turn-over dans les services.

=> Réponse de la DDFIP : Uniquement au cas par cas, après examen de la situation personnelle des agents qui prennent les transports en commun et surtout un long trajet.

* Concernant le volet N°2 sur la négociation entre les Bureaux Nationaux et la DG sur les primes exceptionnelles de décembre aux agents A, B, C et emplois Berkani Solidaires demande un état précis des agents ayant droit Titulaires ? Contractuels ? Berkani ? il est rappelé qu'une note supplémentaire devait arriver pour la dernière catégorie de personnels.

=> Réponse de la DDFIP : Les RH veillent à ce que tous les agents ayant-droit la perçoivent.

* Concernant le volet N°3 pour le Fonds d'amélioration du cadre de Vie qui devra être développé sur 4 axes dans chaque département :

-Cadre de vie au travail

-Démarches écoresponsables

-Sensibilisations aux innovations

-Responsabilité Sociale

L'enveloppe octroyée pour le Tarn-et-Garonne est de 30.825€ sur un budget national de 10 millions d'€, il est fortement recommandé à TOUS les AGENTS DE SOUMETTRE LEURS IDÉES DANS LES BOITES A IDÉES positionnées sur CHAQUE SITE afin d'améliorer le vrai quotidien.

Attardons-nous sur le FONDS D'AMELIORATION AU CADRE DE VIE 3ème volet du protocole d'accord relatif à la reconnaissance professionnelle des agents...

1ère étape : collecte des idées (via la balf et les boîtes à idées)

2ème étape : analyse des projets en termes de réglementation, de technicité et de budget

3ème étape : phase d'échange pour avis du CTL dédié pour valider les projets. Il faudra un accord majoritaire des OS. Sans cela, les fonds du 82 repartiront dans le « pot commun »

Pour **SOLIDAIRES** le cadre de vie au travail c'est surtout une qualité de vie au travail.
Tout un concept qui passe par l'organisation du travail et le management ; sans oublier les risques psychosociaux et la santé au travail.

Solidaires souhaite connaître toutes les étapes et propose de classer en 3 colonnes les résultats des idées :

- actions prises en charge par la dotation globale de fonctionnement de la DDFIP

- actions prises en charge par le CHSCT

- actions prises en charge par le Fonds d'amélioration au cadre de vie

Bien qu'il soit du même montant, ce fond dédié au cadre de vie ne doit en aucun cas se substituer au budget du CHSCT .

=> Réponse de la DDFIP : Aucun tableau ne sera fait. Les réponses seront soumises sans filtre.

Solidaires demande le visa des acteurs de préventions dans les projets d'action retenus, prenant pour exemple une idée ancienne du CHSCT d'achat de ballons de Klein pour les agents qui souhaiteraient s'asseoir dessus pour travailler à titre d'équipement pour diminuer les douleurs du dos, etc.

Cette idée avait été proscrite par le médecin de prévention qui y voyait un risque de chute.

=> Réponse du Directeur : le médecin de prévention et l'ISST seront associés pour avis.

En cette nouvelle année 2022, l'équipe de **Solidaires Finances Publiques 82** vous remercie pour votre accompagnement, votre soutien, votre participation et vos témoignages de confiance, tout au long des instances.

Conscients de l'intérêt que vous portez à nos compte-rendus, **Solidaires** s'engage à vos côtés, à porter votre voix et vous transmettre l'actualité.

Vos représentants en CTL

Stéphane RAMBEAUD

Aurélien CHIBI

Delphine LERICOLAIS